

Pour diffusion immédiate

Projet de loi C-13

Le QCGN accueille favorablement le rapport du Sénat qui préconise l'égalité des droits linguistiques des francophones et des anglophones

Montréal, le 17 novembre 2022. – Le Quebec Community Groups Network (QCGN) se réjouit de constater que les membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles aient entendu les préoccupations soulevées par le Québec d'expression anglaise concernant le projet de loi C-13 du gouvernement du Canada. Cet important projet de loi vise à actualiser la Loi sur les langues officielles.

Dans son rapport publié cet après-midi, le Comité affirme que le projet de loi C-13 doit : « reconnaître que la sécurité et la vitalité de la langue française nécessitent une attention particulière; prendre des mesures afin de favoriser l'égalité réelle d'usage et de statut du français et de l'anglais; continuer à protéger les droits des minorités francophones et anglophones partout au Canada; et appuyer le développement et favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire ».

Eva Ludvig, présidente du QCGN, a noté que de nombreux témoins partageaient les profondes inquiétudes du QCGN quant à l'inclusion de la *Charte de la langue française du Québec* (Loi 101) dans la Loi sur les langues officielles. Selon elle, ce projet est malavisé pour deux raisons :

« Premièrement, les objectifs des deux lois sont contradictoires, et les combiner dans la Loi sur les langues officielles aurait un effet négatif sur l'interprétation judiciaire des droits linguistiques des Québécois d'expression anglaise. »

« Deuxièmement, la *Charte de la langue française*, telle que modifiée par le projet de loi 96, est maintenant protégée par la disposition de dérogation. La mention de la *Charte de la langue française* au sein de la Loi sur les langues officielles et son incorporation par référence dans la *Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale* appuient explicitement l'utilisation préventive de la disposition de dérogation par le gouvernement du Québec. »

Selon l'ancienne sénatrice Joan Fraser, membre du conseil d'administration du QCGN, « soit le gouvernement du Canada défend les droits et libertés fondamentaux de tous les Canadiens soit il ne les défend pas ».

« Voilà pourquoi le QCGN insiste pour que toutes les références à la *Charte de la langue française* soient retirées du projet de loi C-13 », a indiqué Mme Ludvig.

« En ce qui concerne la proposition de la *Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale*, le QCGN renouvelle son objection à ce que le gouvernement du Canada crée de nouveaux droits linguistiques pour le français uniquement pour les employés et les clients de ces entreprises, notamment les banques, les compagnies aériennes et les entreprises de télécommunication. »

Mme Ludvig a également insisté sur le fait que : « Le Canada a deux langues officielles – le français et l'anglais – et le Parlement a le devoir constitutionnel d'assurer l'égalité des droits entre les deux ».

Le rapport du Comité sénatorial indique clairement que le projet de loi C-13 a des implications constitutionnelles. C'est pourquoi le QCGN demande au Sénat de renvoyer le projet de loi à la fois au Comité des affaires juridiques et constitutionnelles et au Comité des langues officielles lorsqu'il sera soumis à la Chambre haute après la troisième lecture.

« Le QCGN reste déterminé à travailler avec les parlementaires pour sauvegarder les droits linguistiques des Canadiens anglais et français, a affirmé Mme Ludvig. En tant qu'organisme et en tant que communauté, nous sommes profondément engagés dans la protection et la promotion du français. Nous sommes convaincus qu'il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle. »

Mme Ludvig a déclaré en conclusion : « Le QCGN remercie les honorables membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles pour leur diligence et leur engagement continu à moderniser la Loi sur les langues officielles. Il demande à la Chambre haute d'examiner plus à fond le projet de loi C-13. Cette réécriture de la Loi sur les langues officielles est historique et elle doit être entreprise avec le plus grand soin et la plus grande minutie. » "

La semaine dernière, le QCGN a publié une lettre ouverte exhortant le gouvernement fédéral à supprimer toute référence à la Charte de la langue française du Québec dans le projet de loi C-13. Pour en savoir plus sur notre position, lisez le Mémoire du QCGN déposé devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes.

Le Quebec Community Groups Network (www.qcgn.ca) est un organisme à but non lucratif qui rassemble des organismes communautaires d'expression anglaise de tout le Québec. Centre d'expertise et d'actions collectives fondées sur des données probantes, il cerne, aborde et explore les enjeux stratégiques qui ont des répercussions sur le développement et le dynamisme de la communauté québécoise d'expression anglaise. Le QCGN favorise également le dialogue et la collaboration entre ses organisations membres, les particuliers, les groupes, les institutions et les dirigeants de la communauté.

Pour plus de renseignements :

Rita Legault, directrice des communications | rita.legault@qcgn.ca

Téléphone : 438 270-0680